COMMUNE : PLOURIVO

Membre de (1) : GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Mode de scrutin des communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n°1/1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Madame CADUDAL Véronique	Mme CADUDAL Véronique	Mme CADUDAL Véronique
Liste conduite par Madame CADUDAL Véronique	M. HORELLOU Pascal	M. HORELLOU Pascal
Liste conduite par Madame CADUDAL Véronique	Mme GUEGAN Elodie	
Liste conduite par Madame CADUDAL Véronique	M. RIOU Philippe	
Liste conduite par Madame CADUDAL Véronique	Mme HAVET Frédérique	
Liste conduite par Madame CADUDAL Véronique	M. LE FLOCH Alain	
Liste conduite par Madame CADUDAL Véronique	Mme ALLAIR Marie-Annick	
Liste conduite par Madame CADUDAL Véronique	M. LE HENAFF Claude	
Liste conduite par Madame CADUDAL Véronique	Mme DONNART Sylvie	
Liste conduite par Madame CADUDAL Véronique	M. LE POURSOT Loïc	
Liste conduite par Madame CADUDAL Véronique	Mme BALCOU Mélanie	
Liste conduite par Madame CADUDAL Véronique	M. LE GOFF Stéphane	
Liste conduite par Madame CADUDAL Véronique	Mme PRUDHOMME Catherine	
Liste conduite par Madame CADUDAL Véronique	M. LE PAPE Cédric	
Liste conduite par Madame CADUDAL Véronique	Mme RICARD Lydie	
Liste conduite par Monsieur DANNIC Jean-Yves	M. DANNIC Jean-Yves	
Liste conduite par Monsieur DANNIC Jean-Yves	Mme OLICHON Catherine	
Liste conduite par Monsieur DANNIC Jean-Yves	M GALAIS Alain	
Liste conduite par Monsieur DANNIC Jean-Yves	Mme ROLLAND Jeannette	

Fait à Plourivo, le 15 mars 2020

Le président,

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.